


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20242006-03 Du 20 juin 2024 BÂTIMENT SPORT DE PLEINE NATURE RÉSULTAT DE LA CONSULTATION
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	17.06.2024
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	17.06.2024
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOURMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (11)

Absents : GALLON M - CHATAING P - BONNEVAUX V – JOURMARD-DESSALCES (4)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

BÂTIMENT SPORT DE PLEINE NATURE RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de la consultation lancée dans le cadre du projet de création d'un bâtiment d'accueil sport de pleine nature au plan d'eau.

Lancement de la consultation : 17.04.2024

Modalités de publicité : plateforme de dématérialisation du Département de la Loire + journal à annonce légale l'Essor

Nombre de lots : 12

Date de remise des plis : 21.05.2024

Nombre de plis reçus : 25

1^{ère} commission d'analyse des offres : 05.06.2024

Suite au premier rapport d'analyse des offres, il a été décidé de lancer une négociation, comme prévu à l'article 10 du document unique, pour les lots 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 et 8.

2nd commission d'analyse des offres : 19.06.2024

Lot	Montant mieux disant HT	Proposition de la commission
1 – terrassement - VRD	21 147.53 €	Attribué à EGEBAT TP
2 – gros œuvre maçonnerie	75 895.11 €	Attribué à LACHAND SAS
3 – charpente bois ossature bois – bardage bois	97 170.31 €	<i>Infructueux – montant supérieur à l'estimatif</i>
4 – bardage couverture	75 000 €	<i>Infructueux – montant supérieur à l'estimatif</i>
5 – façades	6 142.40	Attribué à PÉTRUS CROS SN
6 – menuiseries extérieures	33 377.82 €	Attribué à MENUISERIE PETIT SARL
7 – menuiseries intérieures	6 430.40 €	<i>Infructueux – montant supérieur à l'estimatif</i>
8 – plâtrerie peinture	17 535.63 €	<i>Infructueux – montant supérieur à l'estimatif</i>
9 – carrelage faïence	7 242.47 €	Attribué à ACARRE
10 – plomberie sanitaires	12 890.50 €	Attribué à CSP TABARD

11 – électricité	25 175 €	Attribué à THÉOLEYRE ÉLECTRICITÉ
12 – mobilier	Aucune offre	

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Valide les propositions de la commission et décide :**
 - o L'attribution des lots 1 - 2 - 5 - 6 - 9 – 10 et 11 dans les termes présentés ;
 - o De rendre infructueux les lots 3 – 4 – 7 et 8
- **Autorise** le Maire à relancer une consultation en marché négocié pour les lots 3 – 4 – 7 et 8 ainsi que pour le lot 12 pour lequel aucune réponse n'a été reçue.
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 21 juin 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance